

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 37 (1980)
Heft: 8

Artikel: Développement de J+S [suite]
Autor: Weiss, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

37e année
Août 1980

Revue d'éducation physique
de l'Ecole fédérale
de gymnastique et de sport
Macolin (Suisse)

Développement de J + S

W. Weiss, chef du groupe de travail
pour le développement de J + S

Avant d'exposer, de façon détaillée dans le numéro d'octobre, la phase de développement que traverse J+S actuellement, nous avons décidé d'informer nos lecteurs le plus vite possible sur les points qui ont déjà été mis au clair. Dans le numéro de juin, nous avons parlé des nouvelles règles pour la conception d'un cours. Aujourd'hui, nous traiterons la formation des moniteurs 1 et J+S dans les écoles.

Aperçu des innovations

De grands efforts ont été entrepris pour simplifier la structure de J+S de 1981. Dans le domaine de l'initiation aux différentes branches sportives et du perfectionnement des connaissances, quelques succès ont pu être obtenus. Dans la formation des moniteurs par contre, il faut avant tout tenir compte des besoins spécifiques à chaque branche sportive. Il est donc souvent nécessaire de modifier des règles généralement acceptées pour les adapter aux différentes disciplines. Ce principe est notamment valable pour la formation aux degrés supérieurs, mais il entre également en jeu au niveau du moniteur 1. Je vais essayer de dessiner les grandes lignes sans m'aventurer dans les prescriptions propres aux branches sportives qui seront fixées, dès l'automne prochain, dans les compléments au manuel du moniteur et de l'expert, ainsi que dans les feuilles d'information révisées pour la formation de moniteur 1. En ce qui concerne les propos qui suivent, il y a surtout l'alpinisme, les excursions à skis et la branche excursions et plein air qui font exception à la règle.



Les principales innovations dans la formation des moniteurs 1 sont:

- A l'avenir, les moniteurs 1 bénéficieront de la formation du chef de cours (jusqu'à présent uniquement moniteur de groupe).
- La durée minimale des cours a été fixée à 6 jours (auparavant 4 jours dans plusieurs branches sportives).

- Un candidat est admis à un cours de moniteurs au plus tôt dans l'année où il accomplit ses 18 ans (la possibilité de suivre un cours l'année précédente n'est en principe plus accordée).
- Le nombre des branches où sont exigées des conditions d'admission propres à la branche ou des examens d'entrée a augmenté.
- Les principaux éléments de la formation sont maintenant la conception d'un cours et la méthodologie.

Principes de la formation de moniteurs

Pour comprendre ces modifications, il faut connaître les principes qui régissent essentiellement la formation des moniteurs. Voici donc une brève explication des points les plus importants.

Une phrase tirée de la nouvelle conception de J+S:

«Jeunesse et Sport dépend de l'esprit d'initiative et des qualités des moniteurs qui réalisent les programmes de J+S.»

Ainsi, il est dit clairement que le moniteur J+S et sa formation sont des éléments extrêmement importants.

Il est donc logique de vouloir choisir soigneusement les candidats et de leur donner une bonne formation.

Toutefois, le but principal de J+S étant la vulgarisation du sport, il faut pouvoir disposer du plus grand nombre possible de moniteurs J+S. Notre problème majeur à tous les échelons de la formation est de trouver la juste proportion entre la qualité et la quantité, allant de l'élaboration de structures et de prescriptions jusqu'à la décision du chef de cours au sujet de l'admission à l'activité qu'il dirige.

Et malgré toutes ces difficultés, il faut également tenir compte de la situation particulière du sport suisse.

Origine des moniteurs

J+S veut amener le plus grand nombre possible de jeunes à faire régulièrement du sport.

Mais c'est dans le cadre des sociétés, des clubs et des écoles que se déroulent les activités régulières à long terme, et c'est donc avant tout dans leurs rangs que nous voulons «recruter» les moniteurs J+S pour leur permettre d'améliorer leurs capacités personnelles et leur apprendre à utiliser au mieux ce que J+S peut offrir.

J+S est devenu en premier lieu un programme d'encouragement conçu pour les organisations. Cela ne doit toutefois pas empêcher de créer du nouveau. Par conséquent, nous acceptons avec

joie de former comme moniteurs *toutes les personnes qualifiées qui désirent faire du sport* avec les jeunes et mettre sur pied des activités J+S en dehors des organisations existantes. Le fait déterminant est que la plupart des moniteurs J+S sont des amateurs qui exercent une activité bénévole, et il s'agit d'en tenir compte dans la structure de la formation.

Moyens à disposition

Les candidats qui possèdent un brevet d'enseignement sont formés dans des cours centraux où ils reçoivent systématiquement toutes les informations jugées nécessaires. Les moniteurs amateurs, par contre, doivent traverser un processus de développement basé sur un «système ouvert» dans le cadre duquel une progression systématique est limitée. Il faut donc souvent faire appel à la propre initiative du moniteur.

Il importe toutefois de ne pas sortir les cours de formation, d'une durée nécessairement brève, du contexte général des mesures prises pour améliorer la qualité des moniteurs.

Ces moyens sont:

- La propre activité sportive
- Les cours de formation de moniteurs
- Les moyens didactiques
- La collaboration dans une équipe de moniteurs, si possible avec des camarades expérimentés
- L'assistance par le conseiller J+S
- Les cours de perfectionnement permettant d'échanger des expériences

Moniteur 1 = chef de cours

Jusqu'à présent, l'idée était de former le moniteur 1 comme moniteur de groupe et de l'envoyer ensuite en «apprentissage» chez un moniteur expérimenté. Cette idée est toujours valable bien que les difficultés suivantes aient surgi dans la pratique:

- Dans de nombreux cours de branche sportive, les participants ne forment qu'un seul groupe, ce qui limite considérablement l'engagement d'un second moniteur.



- Dans bien des cas, des moniteurs 1 ont dû assumer les responsabilités car ils sont restés seuls.
- Beaucoup de moniteurs 1 ne peuvent suivre un cours de moniteurs 2 pour une raison ou une autre et restent moniteurs 1 malgré leurs longues expériences.
(Il est prévu de reconnaître les moniteurs 1 comme moniteurs 2 s'ils prouvent une certaine activité et s'ils ont fréquenté un nombre déterminé de cours de perfectionnement. Nous vous informerons plus tard à ce sujet lorsque tous les détails seront réglés.)

Pour ces raisons, les services cantonaux J+S ont dû faire beaucoup d'exceptions en autorisant des moniteurs 1 à diriger un cours sans avoir reçu la formation nécessaire. Après ces expériences, nous jugeons opportun de former les moniteurs 1 comme moniteurs de groupe comme jusqu'à présent, mais également comme chefs de cours pour mettre cette situation au clair.

Sans vouloir entrer dans les détails, précisons tout de même que cette nouvelle formation de moniteurs 1 n'est pas valable dans les branches alpinisme, excursions à skis et excursions et plein air, et uniquement dans une mesure restreinte pour le ski et le canoë.

Admission aux cours de moniteurs

L'admission aux cours de moniteurs 1 est un des problèmes les plus difficiles à résoudre. Vu la durée très brève de la formation, tout candidat doit remplir certaines exigences:

- avoir de l'expérience, ainsi que des capacités et des connaissances suffisantes dans sa branche sportive;
- posséder des qualités personnelles lui permettant de guider des jeunes et de diriger une équipe de moniteurs dans des cours avec un effectif relativement grand;
- être apte à enseigner le sport.



Il n'y a malheureusement que la première de ces exigences qui est contrôlable sans trop de difficultés.

Les capacités techniques personnelles ne revêtent pas la même importance dans toutes les branches sportives. Le moniteur de ski par exemple est exposé avec son groupe aux caprices de la nature et doit donc faire preuve d'excellentes capacités techniques. Le moniteur d'un sport joué en salle, par contre, doit plutôt recourir à ses connaissances dans le sport en question.

Il est prévu de donner plus d'importance à la formation méthodologique dans les cours de moniteurs 1. Il faudra alors s'assurer d'une manière encore plus stricte que le candidat possède un minimum de capacités techniques. Dans les différentes disciplines, ce problème sera résolu par un examen d'admission ou, si possible, par des «attestations d'activité».

Informations et cours préparatoires

Il est désagréable aussi bien pour le chef de cours que pour les candidats de devoir constater au début d'un cours d'une semaine que les exigences ne sont pas remplies. Nous allons donc essayer d'améliorer en tous points l'information sur les conditions d'admission. Les services cantonaux J+S pourront distribuer, dès l'automne prochain, la nouvelle version des feuilles d'information concernant la formation de moniteurs 1. Si un examen d'admission est exigé, il est indiqué de l'organiser dans le cadre d'un cours préparatoire d'une ou de deux journées, afin d'éliminer le risque de demander inutilement des congés.



Durée des cours de moniteurs 1

La durée minimale a été fixée à 6 jours. Elle peut même être portée à 7 jours si un cours préparatoire est prévu pour organiser l'examen d'admission. Le moment est mal choisi pour prolonger la durée des cours de moniteurs 1 (bien que beaucoup de branches connaissent déjà des cours de moniteurs 1 de 6 jours). Les candidats ont passablement de difficulté à obtenir les congés nécessaires de leur employeur pour suivre une formation J+S. Malgré tout, nous sommes convaincus que notre décision est juste, parce que nous avons constaté qu'un pourcentage élevé de moniteurs 1 ne fait pas le pas le plus difficile après la formation, c'est-à-dire s'engager pour la première fois dans un cours de branche sportive ou même annoncer un propre cours.

Il est possible qu'on formera moins de moniteurs. Mais, nous espérons que la formation plus solide facilitera aux jeunes moniteurs sortant des cours de formation le passage à une participation active dans J+S. Plusieurs cantons et fédérations répartissent déjà maintenant les cours de moniteurs 1 sur deux week-ends prolongés.

Programmes d'enseignement

Les programmes actuellement valables des cours de moniteurs 1 restent en principe inchangés, excepté le fait qu'il faudra traiter également le thème «conception d'un cours de bran-

che sportive». Dans les directives pour la formation de moniteurs, les objectifs sont décrits de la façon suivante:

- permettre aux moniteurs d'améliorer leurs capacités personnelles;
- leur apprendre à enseigner les modes de formation et d'application de la branche sportive de manière judicieuse sur le plan méthodologique et en respectant l'esprit des jeunes;
- les initier aux principes d'entraînement, aux autres matières théoriques et aux problèmes de sécurité inhérents à leur branche sportive.

En général, il faut également tenir compte du point suivant:

Les moniteurs doivent être formés essentiellement en fonction de leur travail pratique avec les jeunes. Nous vous informerons plus tard sur les méthodes d'enseignement, les examens et les qualifications.

Période transitoire

Dès l'automne 1980, tous les moniteurs 1 déjà formés pourront être reconnus comme chefs de cours s'ils annoncent un cours conformément aux nouvelles règles (exception: alpinisme, excursions à skis et excursions et plein air).

La nouvelle forme de la planification des cours sera traitée d'une manière plus approfondie dans les cours de perfectionnement dès l'automne 1980. Les moniteurs 1 auront ainsi la possibilité de combler leurs lacunes.